



COMPTE RENDU

DE LA COMMISSION CHARGÉE
D'EXAMINER LES QUESTIONS
DE SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE
CONDITIONS DE TRAVAIL

CSSCT

DANS LES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS
ET LES COURS ADMINISTRATIVES
D'APPEL

DU 18 JUIN 2024

FO

PRÉFECTURES
ET DES SERVICES
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



Vos représentants FORCE OUVRIERE présents à cette séance plénière étaient :

Catherine Magri et Francis Kinach.

1/ Point d'information sur la situation des juridictions d'outre-mer :



TA de Nouvelle Calédonie :

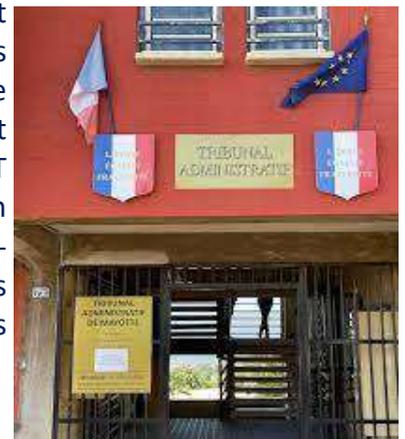
La situation s'améliore sur le plan de l'ordre public et des déplacements TA/domicile des personnels, mais la situation reste préoccupante.

Le Conseil d'Etat a des échanges très réguliers avec le chef de juridiction et veille à la sécurisation du bâtiment (en dépit d'une alarme défailante).



TA de Mayotte : Les difficultés de l'approvisionnement en eau et l'épidémie du choléra (150 cas au total enregistrés et aucun au TA) pèsent sur une situation déjà détériorée. Toutefois, le Conseil d'Etat a décidé de renforts de magistrats pour le TA de Mayotte et le TA de la Réunion. Aussi, dans l'attente d'une visite de la délégation CSSCT sur place, ***une 1^{ère} réunion en visio est prévue à l'automne comme suite à la demande de FO.***

Nous pensons en effet que ce temps d'échange sera une 1^{ère} étape permettant à la délégation CSSCT de mieux prendre en considération le contexte local et les attentes exprimées par les personnels.



2/ Bilan d'activité de la CSSCT 2023 et programme pour 2024 :

Ce bilan présenté annuellement permet de faire un point précis de l'activité soutenue de cette instance qui s'est réunie à 3 reprises en 2023. Outre tous les sujets traités en 2023, le programme 2024 est également présenté.

Ainsi, les principaux axes de travail en 2024 porteront sur :

- la sécurisation des locaux,
- la prévention des RPS,
- les cellules d'écoute,
- l'amélioration de la méthodologie des DUERP,
- la poursuite de la coordination de tous les acteurs de la prévention,
- le suivi de la médecine de prévention,
- la maintenance des défibrillateurs,
- la poursuite du déploiement des formations Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

3/ Examen des DUERP pour l'année 2023 :

Les représentants du personnel ont eu l'occasion de travailler sur les documents uniques de toutes les juridictions lors d'une réunion préparatoire dédiée. Ce point à l'ordre du jour permet donc d'en faire une synthèse. Les risques qui sont identifiés le plus souvent sont : les risques d'agression physique ou verbale, les chutes, le travail sur écran, le travail isolé, les ambiances thermiques, les RPS et en particulier la charge de travail.

Le secrétariat général préconise de mettre en place les leviers suivants : poursuivre l'effort de formation sur le DUERP, s'assurer qu'il soit accessible à tous, améliorer la méthode d'élaboration, poursuivre la sensibilisation et la formation des greffiers en chef, des chefs de juridiction et des assistants de prévention.

.4/ Examen des registres de santé et sécurité au travail et bilan des accidents du travail :

L'examen de l'ensemble des registres, pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2024, fait état de 16 observations mentionnées portant principalement sur des questions de santé et de conditions de travail ainsi que sur des questions de sécurité des locaux.



Outre les mentions portées sur les registres, il est rappelé aux juridictions la nécessité de faire remonter au Conseil d'Etat tous les incidents par le biais d'une fiche-incident. Celle-ci sera traitée par la Direction de l'Equipe qui pourra alors adapter localement les dispositifs de sécurité.

En ce qui concerne le bilan des accidents de travail, également pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2024, on dénombre 23 accidents au total dont 16 accidents de trajet et 7 accidents de service (chutes, glissades et coupure).

5/ Compte rendu de la visite effectuée au TA de Melun (le 11/01/2024) :

Après un rapide exposé de la visite aux membres de la CSSCT, une large discussion s'engage avec le Conseil d'Etat, les représentants syndicaux des magistrats et les représentants de greffe **FO** portant sur la surcharge de travail des magistrats et du greffe de cette juridiction. Le contexte de ce TA est particulier (turn-over, beaucoup de nouveaux magistrats nommés en primo affectation, contentieux massifs et CRA du Mesnil-Amelot) et il en résulte une grande souffrance au travail, notamment pour les agents affectés au greffe des urgences (référés et éloignement).

FO est intervenue afin de souligner que la priorité absolue doit être l'affectation de nouveaux agents, sinon on ne pourra pas répondre à la souffrance des agents car même si la juridiction tente d'améliorer les choses par des redéploiements ponctuels de greffiers de chambre vers le pôle des urgences notamment, ces renforts ne sont qu'occasionnels et mettent en difficulté les autres greffes qui ont aussi à faire face à une lourde activité.



9/ Point d'information sur l'organisation dans les juridictions administratives à l'occasion des JOP 2024 :

Le Conseil d'Etat vient d'adresser aux chefs de juridictions d'Ile-de-France une circulaire précisant les modalités pratiques (périodes, recours massif au télétravail, organisation des services).

FO s'étonne d'apprendre lors de la séance l'existence d'une telle circulaire et demande à être destinataire de cette note afin de pouvoir répondre utilement aux agents de greffe qui s'interrogent sur l'impact des JOP.

La réponse est favorable.

FO demande également des précisions sur le « CIA spécifique JOP » évoqué au dernier CSA. On nous répond que le bénéfice de ce CIA se fera sous certaines conditions (surcharge d'activité, conditions de travail dégradées comme l'interdiction absolue de poser des congés annuels).

Il appartiendra aux chefs de juridiction de signaler ces situations après les JOP, ce CIA sera versé en octobre ou novembre.

FO suivra ce dossier avec la plus grande attention.

10/ Médecine de prévention, fiches sur les points suivants :

Le Docteur Brami expose 2 fiches qui seront consultables sur notre intranet :

- « Risques infectieux au contact du public ».
- « Premiers secours en cas d'accident grave ».



11/ Questions diverses :

Compte tenu de l'horaire, une seule question a été abordée, les autres seront examinées à la prochaine CSSCT.

- La création de chambres territoriales CNDA :

Adossées aux CAA, ces 1ères créations sont prévues pour un démarrage le 1^{er} septembre 2024 dans 4 CAA, à savoir : la CAA de Bordeaux, la CAA de Toulouse, la CAA de Lyon et la CAA de Nancy.

La montée en charge se fera progressivement, pas d'audiences avant octobre, car il faut encore régler de nombreux points. En effet, il convient de s'assurer du nombre suffisant de bureaux pour accueillir les collègues de la CNDA et de la disponibilité des salles d'audience. Il est également prévu un gardiennage permanent (un agent de sécurité pour des amplitudes d'audience de 9h à 18h).

L'impact dans les CAA de cette réforme est important et va concerner les locaux, la sécurité, l'installation de nouveaux effectifs, les horaires d'ouverture, les conditions de travail ... ***FO va donc continuer à travailler sur ce sujet et à interroger régulièrement le Conseil d'Etat.***

12/ Calendrier :

Visites de la délégation CSSCT dans les TA-CAA :

le 19/09/2024 au TA de Montpellier

le 05/12/2024 au CAA de Versailles

**Prochaine séance plénière
de la CSSCT : 11/10/2024**



*Le seul syndicat dynamique
partout en France !!*

Utiliser les registres de santé et de sécurité au travail qui doivent être mis à votre disposition dans un lieu facilement accessible pour y faire figurer vos observations et suggestions.

N'hésitez à contacter vos représentants titulaires et suppléants en CSSCT qui sont à votre entière disposition.

Titulaires :

Mme Catherine MAGRI (TA de Melun)

Mme Cathy BUOT (CAA de Paris)

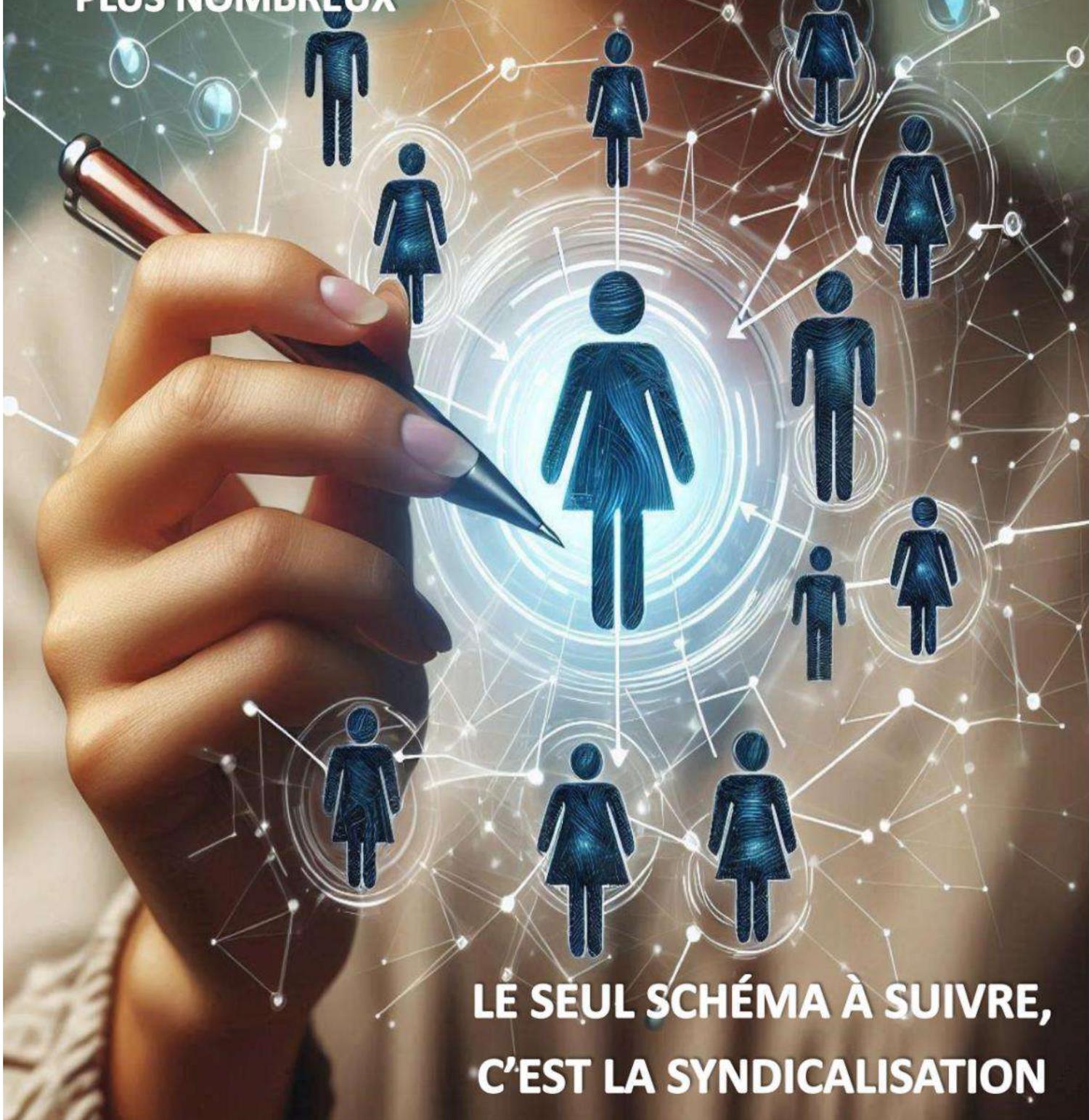
Suppléants :

Mme Evelyne CARTIER (TA de Besançon)

M. Francis KINACH (CAA de Toulouse)



POUR ÊTRE PLUS FORTS,
SOYONS PARTOUT ET
PLUS NOMBREUX



LE SEUL SCHÉMA À SUIVRE,
C'EST LA SYNDICALISATION



Rejoignez-nous



CELLULE COMMUNICATION NATIONALE
PELIENCOURT / BERGER / BEN ASSAYA / MAUSSANT



FO PRÉFECTURES
ET DES SERVICES
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR